

GUIDE DE LA RENTRÉE 2013-2014

ÉDITO

La rentrée scolaire est un moment d'effervescence qui peut amener son lot de questions ou d'interrogations. Le présent guide a pour but de vous donner les clefs pour que la rentrée et l'année scolaire de vos enfants se passent dans les meilleures conditions.

La Ville de Clichy, consciente de l'importance des nouvelles technologies numériques, permet aux enfants scolarisés dans la ville de s'initier à ces technologies. Ainsi, les Tableaux Numériques Interactifs (TNI) font désormais partie intégrante des moyens à la disposition des enseignants. Chaque élève faisant son entrée en CM2 se verra remettre une trousse numérique, clé USB qui contient des outils pédagogiques : logiciels gratuits pour naviguer sur Internet, dictionnaires... Complément du TNI, les tablettes numériques sont expérimentées dans l'école Pasteur A, grâce à un partenariat avec Bic. Elles permettent également aux professeurs et aux élèves d'interagir de manière différente tout en apprivoisant petit à petit ce nouveau moyen de communication.

Pour cette rentrée 2013-2014, les élèves de primaire de Clichy vont découvrir un nouvel outil : la mallette de *balado diffusion*. Cet outil est constitué d'un ordinateur et de 30 lecteurs MP3. L'enseignant enregistre les consignes qui sont transférées sur chacun des MP3. Les enfants doivent ensuite réaliser l'exercice. L'intérêt de ce matériel est multiple : l'enfant fait l'exercice à son rythme tout en étant acteur de l'apprentissage ce qui favorise sa concentration et la communication orale. Par ailleurs, le MP3 permet de favoriser la collaboration entre les élèves mais aussi entre les classes. Les réponses des enfants peuvent être collectées et sauvegardées de manière centralisée sur l'ordinateur, ce qui permet de mieux cerner les difficultés rencontrées par un élève et ainsi de mieux appréhender sa progression.

Nous vous souhaitons à tous et toutes une très bonne rentrée et une année scolaire épanouissante pour chaque élèves scolarisés à Clichy.

La Municipalité

SOMMAIRE

Inscriptions à l'école (maternelle et élémentaire)	6
Le Guichet Unique	6
Les aides financières	8
Les assurances scolaires.....	8
La scolarisation des enfants en situation de handicap.....	9
Qui fait quoi pour l'école ?	12
La Ville	12
Les parents d'élèves	13
Les Conseils d'école	14
Les agents municipaux au service des enfants.....	15
La sécurité des enfants	16
Les institutions.....	17
Le Café des parents.....	18
Adresses utiles	20
Écoles primaires	21
Écoles maternelles	22
Écoles élémentaires.....	26
Établissements secondaires.....	28
Enseignements spécialisés	30
Restauration scolaire	32
Travaux d'été 2013 dans les écoles	35
Découvrir à l'école	38
Ateliers éducatifs locaux	38
Culture à l'école.....	40
Sport à l'école	40
Ateliers de prévention santé	41
Les nouvelles technologies	42
Le Brevet Informatique et Internet (B2I).....	42
Informatique à l'école.....	43
Tableaux numériques interactifs	43
Avant et après l'école	45
Accueil des enfants.....	45
Aide aux devoirs	46
Mercredis et vacances scolaires.....	47
Tarifs	50
Restauration scolaire, garderie et accueil de loisirs sans hébergement	50
Le temps de l'école	54
Calendrier scolaire	54
Audiences	54

INSCRIPTIONS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants entre 6 et 16 ans. Si votre enfant a entre 3 et 6 ans, il peut aller à l'école maternelle. Les enfants de moins de 3 ans sont inscrits sur liste d'attente et seront acceptés dans la mesure des places disponibles. S'il a entre 6 et 12 ans, il fréquentera l'école élémentaire.

LE GUICHET UNIQUE

UNE SEULE ADRESSE POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE !

Afin de simplifier les démarches administratives de la rentrée, le Guichet Unique centralise l'information, les inscriptions et la facturation de toutes les activités proposées par la Ville.

E-mail: guichetunique@ville-clichy.fr
Tél.: 01 47 15 31 11

Les services du Guichet Unique sont accessibles:

- Par correspondance : grâce au livret d'inscription
- Dans les Mairies annexes :
Mairie Berges de Seine :
1, rue Georges Seurat
Mairie Victor Hugo :
62, boulevard Victor Hugo



- Dans les locaux du Guichet Unique :
Centre Administratif
90, rue Martre
 - Sur internet grâce à l'Espace Famille www.ville-clichy.fr rubrique « Espace Famille »
- Vous pouvez y consulter votre dossier, faire une simulation de votre quotient familial, payer vos factures en ligne. Les démarches d'inscription sont

simples. Il suffit de consulter le livret d'inscription. Pas de paiement immédiat : votre participation est calculée d'abord en fonction des pièces justificatives que vous fournissez (sauf pour les inscriptions annuelles concernant les loisirs). Une facture vous sera ensuite adressée pour chaque activité. **Votre participation financière est définie en fonction de votre quotient familial journalier.**

Calcul du quotient familial journalier *

(ressources mensuelles – charges mensuelles)

(2 + nombre d'enfants de moins de 20 ans) x 30

* pour les cas particuliers, merci de vous renseigner auprès du service du Guichet Unique.

ATTENTION

Le quotient familial journalier est calculé pour l'année civile (il faut l'actualiser avant le 1^{er} janvier 2014). Vous pourrez alors vous présenter dès le mois d'octobre avec votre feuille d'imposition de l'année 2012 afin de bénéficier d'un nouveau quotient familial pour l'année civile 2014. Ce dernier est révisable en cas de changement de situation familiale, sur présentation des justificatifs (acte de naissance, acte de décès). Prochaine session de calcul du quotient familial : d'octobre à décembre 2013.

Études dirigées, garderie, cours d'anglais, École Municipale des sports, conservatoire, ateliers beaux-arts, cours de hip hop... Tous les moyens de paiement sont acceptés : chèques, cartes bancaires, espèces (pensez à faire l'appoint), prélèvement automatique, bons de vacances CAF et chèques-vacances pour les séjours, paiement en ligne, PASS 92. Une facture vous sera adressée suite à votre inscription.

AIDES FINANCIÈRES

■ L'aide à la rentrée scolaire

Elle est accordée, sous condition de ressources, par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aux familles d'enfants scolarisés en école élémentaire et ne pouvant bénéficier de la prestation de rentrée scolaire de la Caisse d'Allocations Familiales.

Renseignements:

CCAS - 90 bis, rue Martre

Tél.: 01 47 15 31 41

E-mail: ccas@ville-clichy.fr

Horaires:

du lundi au vendredi: 9h-12h30 et 14h-17h30 (**fermé le jeudi matin**).

■ Les bourses départementales

Enseignement secondaire: elles sont destinées aux élèves scolarisés de la 3^e à la 1^{ère} et domiciliés dans les Hauts-de-Seine.

Enseignement supérieur: elles sont destinées aux étudiants âgés de moins de 26 ans et domiciliés dans les Hauts-de-Seine.

Les imprimés de demande sont à retirer au Conseil général des Hauts-de-Seine:

Hôtel du Département
2/16, boulevard Soufflot
92000 Nanterre

Tél.: 01 47 29 30 31

Fax: 01 47 29 34 34

www.hauts-de-seine.net

ASSURANCES

SCOLAIRES

L'élève doit impérativement être assuré soit par une assurance scolaire, soit par l'assurance personnelle des parents, elle est nécessaire notamment pour les diverses participations de l'élève aux activités scolaires, telles que les classes d'environnement, les sorties collectives, etc.

Deux types d'assurances sont à prévoir:

- responsabilité civile qui couvre les dommages que peut causer l'élève;
- individuelle en cas d'accident corporel qui couvre les blessures ou accidents que l'élève peut s'infliger à



lui-même ou à l'un de ses camarades.

Renseignements auprès de votre assureur ou des associations de parents d'élèves.

SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'entrée à l'école maternelle ou élémentaire de votre enfant est une étape importante qui doit être préparée. En dialoguant avec les services municipaux et les équipes éducatives, vous

choisissez le mode de scolarisation qui lui sera le plus adapté.

■ La maison départementale des personnes handicapées

Elle joue un rôle central dans le suivi des enfants en situation de handicap. Son équipe pluridisciplinaire élabore le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), répondant aux besoins particuliers de l'enfant après avoir pris connaissance des propositions faites par les Équipes de Suivi de Scolarisation (EES). Elle peut également, sous certaines conditions, accorder les aides financières pour les soins qui ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale. Enfin, elle délivre les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement.



■ **L'inscription scolaire**

Elle est identique à celle des autres

BON À SAVOIR

Une association reconnue d'utilité publique « votre école chez vous » ou « VECV » permet de scolariser gratuitement à domicile les enfants et adolescents, malades ou handicapés dont l'état de santé empêche la scolarisation à temps plein dans un établissement collectif.

Site internet : www.vecv.org

enfants. Dès le mois de janvier, inscrivez votre enfant à la Mairie (Direction de l'Éducation). Informez alors vos interlocuteurs des problèmes spécifiques de votre enfant et prenez contact avec l'enseignant référent de l'Éducation Nationale pour la scolarisation des élèves handicapés.

■ **Le milieu ordinaire**

Prenez contact avec le directeur de l'école pour organiser l'accueil de votre enfant dans les meilleures conditions. Au sein de l'école, pour assurer le meilleur suivi de votre enfant, vous collaborerez avec l'équipe éducative, le médecin de l'Éducation Nationale, le psychologue scolaire, le référent de scolarisation et les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Vous participerez avec cette équipe à la définition des modalités de scolarisation sous la forme d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Éventuellement, si la nature et le degré du handicap le justifient, sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), votre enfant pourra disposer d'une aide humaine : l'auxiliaire de vie scolaire. Un aménagement du rythme scolaire ou de la scolarité est envisageable, ainsi que la mise en place d'une aide technique (matériel adapté, aménagements architecturaux, transport).



QUI FAIT QUOI POUR L'ÉCOLE

LA VILLE

Elle est propriétaire des écoles publiques, maternelles et élémentaires, présentes sur son territoire. C'est elle qui construit, agrandit, entretient les bâtiments, y compris pour les grosses réparations. Elle fournit et entretient les équipements



nécessaires à l'enseignement et au fonctionnement de l'école (informatique, fournitures scolaires, sorties pédagogiques...). Elle organise et finance la restauration scolaire et les activités périscolaires (accueils et études). Elle recrute, forme et rémunère les personnels non enseignants (ASEM, agents d'entretien, gardiens...). Pour cette rentrée scolaire 2013-2014, il est prévu 27 classes de petites sections homogènes et 6 classes double niveaux (petite section-moyenne section), soit 93 classes en maternelle et 128 classes en élémentaires soit un total de 221 classes sur l'ensemble de la commune (hors CLIN et CLIS).

LES PARENTS D'ÉLÈVES

■ Participation à la vie de l'école

Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Ils ont la possibilité de rencontrer les enseignants, les personnels d'éducation et les personnels de direction pour évoquer toute question relative à la scolarité de leur enfant. Ils sont associés à la prise de décision, notamment dans le cadre de leur participation aux différentes instances pour lesquelles ils élisent des représentants.

■ Les associations de parents d'élèves

Elles ont pour but d'informer, aider,



soutenir les parents et de les représenter auprès des écoles. Des représentants élus siègent aux conseils d'école.

■ Élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école ont lieu en octobre. Le vote par correspondance est possible, jusqu'au jour du scrutin. Depuis septembre 2004, chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation (marié ou non, séparé, divorcé...) est électeur et éligible, à ces élections (sauf certains cas d'inéligibilité).

L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque liste doit comporter au moins deux noms de candidats et, au plus, le double du nombre de sièges à pourvoir. Il est possible de constituer une liste, même sans être membre de l'association représentée dans l'école que fréquente votre enfant.

Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école.

■ Rôle des représentants des parents d'élèves

Les délégués participent au bon fonctionnement de l'école et peuvent faire valoir utilement le point de vue des familles. Aussi, leur élection est-elle un acte important pour chaque parent.

LES CONSEILS D'ÉCOLE

Les Conseils d'école existent depuis 1970. Ils permettent d'instaurer une réunion régulière entre tous les acteurs de l'école, pour favoriser le dialogue. Chaque école constitue son Conseil pour une année. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

■ Composition et membres du Conseil d'école

Parents d'élèves, représentants de l'Éducation Nationale et élus se réunissent pour aborder toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école : restauration scolaire, entretien des locaux, activités...

■ Les membres à voix délibérative

- Le directeur d'école (Président) : il arrête l'ordre du jour selon les propositions des autres membres ;
- Le Maire ou un élu le représentant, membre du Conseil municipal ;
- L'inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant ;
- Le délégué départemental de l'Éducation Nationale en charge de l'école
- Les maîtres de l'école ;
- Les représentants des parents élus (un par classe plus un suppléant qui n'a pas voix délibérative) ;
- Un membre du réseau d'aide, le cas échéant, choisi par le Conseil des maîtres.

■ Les membres à voix consultative

Selon le sujet, d'autres personnes peuvent être conviées au Conseil pour donner leur avis par exemple :

- Le médecin scolaire ;
- Les ASEM ;
- Les responsables des activités périscolaires (responsables des accueils, référents cantine, directeurs d'accueils de loisirs) ;
- Les représentants des services de la Ville (service des bâtiments, service des espaces verts, direction de l'Éducation...).

■ Le rôle du Conseil d'école

Il vote :

- le projet d'école ;
- le projet d'organisation de la semaine scolaire ;
- le règlement intérieur de l'école.

Ses décisions sont soumises à l'aval de l'Inspection Académique. Le Conseil est consulté sur de nombreux points. Il donne son avis et fait des suggestions sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école : les activités périscolaires, la restauration scolaire, la sécurité des enfants, l'intégration des enfants handicapés, l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, l'utilisation des moyens alloués à l'école.

LES AGENTS MUNICIPAUX AU SERVICE DES ENFANTS

Lorsque vous amenez vos enfants à l'école, vous croisez régulièrement des agents en blouse. Ce sont des agents de la Ville, qui remplissent différentes missions.

■ ASEM

Les Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles sont les agents territoriaux qui assistent les professeurs dans les classes des écoles maternelles en termes d'encadrement et

d'accompagnement. Faisant partie intégrante de la communauté éducative, ils sont chargés de l'accueil, de l'animation comme de l'hygiène des enfants. Il s'agit d'un repère en plus pour les enfants qui découvrent l'école et son fonctionnement et d'un véritable confort quotidien pour leurs professeurs.

La volonté de la Ville a été que chaque classe de petite section homogène se voit attribuer un ASEM dans le courant de l'année scolaire 2009/2010. La mise en place des ASEM s'est faite de façon progressive pendant cette année scolaire.

Le nombre d'ASEM pour la rentrée 2013-2014 sera de 40 agents afin de répondre à la demande d'un ASEM pour chaque classe de petite section



non homogène.

■ Les agents de service

Aux côtés des ASEM, 189 agents de service interviennent dans les écoles maternelles et élémentaires pour la préparation des repas et l'entretien des locaux.

■ Les gardiens

Certaines écoles bénéficient des services d'un gardien, éventuellement logé dans l'enceinte de l'école. Ils sont chargés notamment de la surveillance générale des bâtiments, de la distribution du courrier, de l'ouverture et de la fermeture des portes et d'un certain nombre de tâches d'entretien des parties communes des bâtiments.

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

■ Aux abords des écoles

Les policiers municipaux assurent tout au long de l'année scolaire une surveillance au moment de la rentrée et de la sortie des classes :

- le matin à partir de 7H50 et de 11H20
- l'après-midi à partir de 13H10 et 16H20.

Ce dispositif permet d'assurer la sécurité des enfants aux abords des écoles.



■ Aux abords des collèges et lycées

Les unités d'éducation urbaine (UEU) sont composées de 13 médiateurs. Ces agents de proximité qui travaillent par équipe de trois aux abords des établissements scolaires sont chargés de la prévention auprès des jeunes. L'action principale des médiateurs reste, aujourd'hui, leur participation à la lutte contre les violences scolaires, les incivilités et le racket, en assurant une médiation quotidienne aux abords des collèges Jean Jaurès, Jean Macé et Vincent Van Gogh, ainsi que les lycées Newton et Auffray.

LES INSTITUTIONS

■ Le Ministère de l'Éducation Nationale

Le Ministère fixe les programmes, recrute, forme et rémunère les professeurs des écoles. Il s'assure de la qualité et de la conformité des enseignements.

■ L'Inspection académique

C'est la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale. Elle gère les personnels enseignants de l'enseignement primaire, l'organisation pédagogique et la vie scolaire de l'école. Elle recrute les auxiliaires de vie scolaire destinées à faciliter l'intégration des élèves handicapés dans les classes.



■ L'Inspection de l'Éducation Nationale de la circonscription

L'Inspecteur de circonscription a un rôle important pour tout ce qui touche au domaine des relations avec les collectivités locales. Il est le premier partenaire des Mairies pour les ouvertures et les fermetures de classes. Son rôle pédagogique est de veiller à la mise en application des programmes de l'Éducation Nationale, notamment en ce qui concerne la définition des projets d'écoles et la mise en place des évolutions du système éducatif et de participer à la formation continue des enseignants. Il est l'interlocuteur privilégié du directeur d'école et de ses enseignants dont il contrôle le travail.

■ La Caisse des Écoles

Établissement public communal financé par la Ville et par ses adhérents, la Caisse des Écoles a pour mission principale de financer des équipements, des sorties et animations pour les écoles maternelles et élémentaires publiques, dont les séjours linguistiques et classes de découverte : en 2012-2013, 644 enfants ont participé à des séjours pour un total de 128 jours.

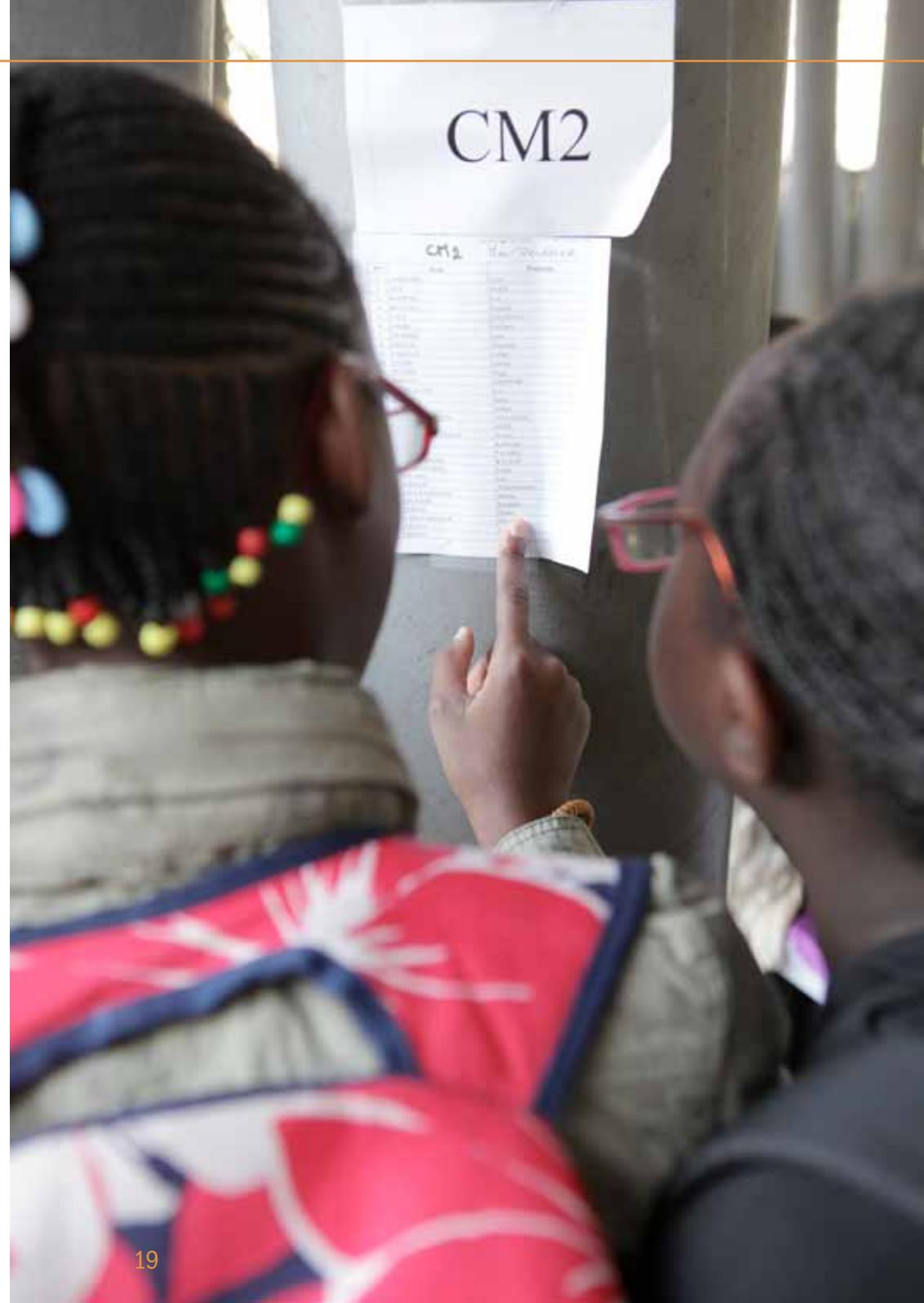
■ Les coopératives scolaires

La coopérative scolaire d'une école est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. Elle est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des

projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité de l'école. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle...), de dons et subventions, ainsi que de la cotisation de ses membres.

LE CAFÉ DES PARENTS

Une nouvelle action, pilotée par la direction de l'Éducation, a été mise en place depuis la rentrée 2011-2012. Il s'agissait de favoriser des relations constructives et quantitatives entre les différents acteurs du monde éducatif. Ainsi, trois samedis matins par trimestre, de 10h à 12h, les parents d'un secteur scolaire déterminé sont invités, seuls ou accompagnés de leur(s) enfant(s), à prendre un café et à échanger, s'informer sur leurs préoccupations scolaires et éducatives de manière conviviale. Cette action a, cette année, été élargie aux collèges. Les enfants sont gardés par des animateurs pour favoriser les échanges.



ADRESSES UTILES

■ Direction de l'Éducation

Centre Administratif
92, rue Martre
Tél.: 01 47 15 32 46
Fax: 01 47 15 32 27

■ Guichet Unique

90, rue Martre
Tél.: 01 47 15 31 11
Fax: 01 47 15 98 03
E-mail: guichetunique@ville-clichy.fr

Horaires d'ouverture:

(Fermé entre 12h30 et 14h)

Lundi: 9h - 19h

Mardi: 9h - 17h30

Mercredi: 9h - 17h30

Jeudi: 14h - 17h30

Fermé le jeudi matin

Vendredi: 9h - 17h30

Horaires d'ouvertures

pendant les vacances scolaires:

(Fermé entre 12h30 et 14h)

Lundi: 9h - 17h

Les autres jours, les horaires ne changent pas.

■ Inspection de l'Éducation Nationale

4^e Circonscription
École élémentaire Victor Hugo A
17, rue d'Alsace
92110 Clichy
Madame Fabienne Petiard
Inspectrice de l'Éducation Nationale

Tél.: 01 47 39 78 22
Fax: 01 47 39 04 98
E-mail: 0922532c@ac-versailles.fr

■ Unions locales des parents d'élèves FCPE de Clichy

Tél.: 01 47 30 25 27
ou 06 71 01 41 40
Fax: 01 47 31 38 59

■ Centre d'Information et d'Orientation scolaire

232, rue du Mesnil
92600 Asnières
Tél.: 01 47 98 92 00

■ Inspection Académique des Hauts-de-Seine

167/177, avenue Joliot Curie
92013 Nanterre Cedex
Tél.: 01 40 97 34 34
Fax: 01 47 25 38 25

■ Rectorat de l'Académie de Versailles

3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex
Tél.: 01 30 83 44 44

NB

CM/CE:
représentant(e) du
Conseil Municipal
au Conseil d'école
CM/CA:
représentant(e) du
Conseil municipal
au Conseil
d'Administration
DDEN: délégué(e)
Départemental
de l'Éducation
Nationale
Dir. ALSH:
directeur(trice) de
l'Accueil de Loisirs

ÉCOLES PRIMAIRES

■ École Léopold Sédar Senghor

17, rue Palloy
Tél.: 01 47 15 97 50 ■ Fax: 01 47 15 97 58
E-mail: 0922569t@ac-versailles.fr
Directeur: M. Patrick Pasquelin
CM/CE: Mme Sylvie Lemoine
DDEN: Mme Bernadette Idiard
Dir. ALSH: M. Ludovic Fouyer

■ École Toussaint Louverture

8, rue Bardin
Tél.: 01 47 15 98 30 ■ Fax: 01 47 15 98 40
E-mail: 0922634n@ac-versailles.fr
Directrice: Mme Agnès Rives
CM/CE: Mme Lalla-Zineb El Alaoui Bechard
DDEN: Mme Danielle Rufin
Dir. ALSH: M. Mohamed Loukil



NB

CM/CE :
représentant(e) du
Conseil Municipal
au Conseil d'école
CM/CA :
représentant(e) du
Conseil municipal
au Conseil
d'Administration
DDEN : délégué(e)
Départemental
de l'Éducation
Nationale
Dir. ALSH :
directeur(trice) de
l'Accueil de Loisirs

ÉCOLES MATERNELLES

■ Annie Fratellini

29, avenue Claude Debussy
Tél. : 01 47 15 97 70 ■ Fax: 01 42 70 35 12
Directrice: Mme Christelle Tournier
CM/CE: M. Rachid Haddadi
DDEN: **en cours de désignation**
Dir. ALSH: M. Djazir Redjdal

■ Condorcet

18/20, rue de Belfort
Tél. : 01 47 15 97 24 ■ ou 01 41 27 08 29
E-mail: 0922134v@ac-versailles.fr
Directrice: Nadine Pelee
CM/CE: Mme Roberte Dumas-Marguery
DDEN: M. Thomas Urbitzundo
Dir. ALSH: M. Mustapha Ziata



■ Georges Boisseau

43/45, rue Georges Boisseau
Tél. : 01 41 40 04 90 ■ Fax: 01 41 27 06 42
E-mail: 0921817a@ac-versailles.fr
Directrice: Mme Pascale Raynal
CM/CE: M. Ansoumany Sylla
DDEN: Mme Dalila Hamadache
Dir. ALSH: M. Patrick Mercier

■ Jacques Prévert

20, rue des Cailloux
Tél. : 01 55 46 99 30 ■ Fax: 01 42 70 21 14
E-mail: 0921990n@ac-versailles.fr
Directrice: Mme Karine Taouss
CM/CE: M. Ibrahim Tariket
DDEN: M. Thomas Urbitzundo
Dir. ALSH: Mme Lamia Rihai

■ Jean Jaurès

5, rue René Véziel
Tél. : 01 41 40 04 81 ■ Fax: 01 47 39 29 81
E-mail: 0920560@ac-versailles.fr
CM/CE: Mme Alvine Moutongo-Black
DDEN: Mme Danielle Rufin
Dir. Adjoint ALSH: Mme Esther Abellakad

■ Jules Ferry

2, rue Dagobert
Tél. : 01 47 15 96 15 ■ 01 55 90 12 32
E-mail: 0920478v@ac-versailles.fr
Directrice: Mme Dominique Garcia
CM/CE: M. Sébastien Renault
DDEN: Mme Pierrette Cochard
Dir. ALSH: M. Rodolphe Aknine

■ **Le Landy**

55, rue Villeneuve
Tél. : 01 47 37 97 91 ■ Fax: 01 47 39 37 51
E-mail : 0922453s@ac-versailles.fr
Directrice: Mme Anne Gau-Segonzac
CM/CE: M. Georges Putegnat
DDEN: Mme Monique Urbitzundo

■ **Louis Pasteur**

6, rue Ferdinand Buisson
Tél. : 01 47 15 96 40 ■ Fax: 01 47 37 03 46
E-mail : 0920489g@ac-versailles.fr
Directrice: Mme Isabelle Sardon
CM/CE: M. Manuel Allamellou
DDEN: M. Robert NÈgre
Dir. Adjoint ALSH: Mme Rosine Fernoc

■ **Marin Fournier**

11, rue Fournier
Tél. : 01 47 39 41 53 ■ Fax: 01 41 27 07 70
E-mail : 0921669p@ac-versailles.fr
Directrice: Mme Graziella Tenor Hounsouke
CM/CE: M. Rodolphe Oppenheimer
DDEN: M. Léon Diop
Dir. ALSH: Mme Malika Boussouf

■ **Pierre Mendès France**

53, rue Gaston Paymal
Tél. : 01 47 15 96 64 ■ Fax: 01 42 70 27 48
E-mail : 0922223s@ac-versailles.fr
Directeur: M. Ludovic Bordes
CM/CE: M. Pascal Mazoué
DDEN: Mme Véra Barbier
Dir. ALSH: Mme Geneviève Marcin

■ **Sophie Foucault**

3, rue Dagobert
Tél. : 01 71 07 84 50 ■ Fax: 01 42 70 86 91
E-mail : 0922522s@ac-versailles.fr
Directeur: M. Kévin Boufflers
CM/CE: Mme Catherine BÉRÉgovoy-Cottineau
DDEN: Mme Pierrette Cochard

■ **Victor Hugo**

19, rue d'Alsace
Tél. : 01 47 15 96 70 ■ Fax: 01 55 90 12 24
E-mail : 0920449n@ac-versailles.fr
Directrice: Mme Françoise Robin
CM/CE: M. Fawzi Benabdallah
DDEN: Mme Catherine Saintemarie
Dir. ALSH: M. Fawzi Ariech



NB

CM/CE :
représentant(e) du
Conseil Municipal
au Conseil d'école
CM/CA :
représentant(e) du
Conseil municipal
au Conseil
d'Administration
DDEN : délégué(e)
Départemental
de l'Éducation
Nationale
Dir. ALSH :
directeur(trice) de
l'Accueil de Loisirs

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES*

■ Jean Jaurès

14, rue Alexandre Antonini
Tél. : 01 47 15 95 93 ■ Fax: 01 55 90 12 41
E-mail : 0921649t@ac-versailles.fr
Directeur: M. Pierre Roussel
CM/CE: M. Jean-Claude Moingt
DDEN: Mme France Dorléans-Collas
Dir. ALSH: M. Christophe Vanhulst

■ Jules Ferry A

7, rue Dagobert
Tél. : 01 47 15 96 20 ■ Fax: 01 55 90 12 31
E-mail : 0920207a@ac-versailles.fr
Directrice: Mme Véronique Marnier
CM/CE: Mme Catherine Alfarroba
DDEN: Mme Monique Urbiztondo

* Une école élémentaire regroupe une école maternelle et une école primaire.



■ Jules Ferry B

2 bis, rue Dagobert
Tél. : 01 47 15 96 10 ■ Fax: 01 55 46 03 69
E-mail : 0921259u@ac-versailles.fr
Directeur: M. Pierre Veraquin
CM/CE: M. Rodolphe Oppenheimmer
DDEN: Mme Solange Pulluard

■ Louis Aragon

9, rue Willy Brandt
Tél. : 01 47 31 57 05 ■ Fax: 01 41 27 08 70
E-mail : 0922279c@ac-versailles.fr
Directrice: Mme Isidora Lopez
CM/CE: Mme Danielle Ripert
DDEN: M. Jean-Pierre Raynaud

■ Louis Pasteur A

4, rue Ferdinand Buisson
Tél. : 01 47 15 96 30 ■ Fax: 01 55 90 12 30
E-mail : 0920213g@ac-versailles.fr
Directeur: M. Gérard Vinel
CM/CE: M. Manuel Allamellou
DDEN: Mme Thérèse Beaussier
Dir. ALSH: Mme Nathalie Galliano

■ Louis Pasteur B

2, rue Ferdinand Buisson
Tél. : 01 47 15 96 30 ■ Fax: 01 55 90 12 30
E-mail : 0920337s@ac-versailles.fr
Directeur: M. Jacky Lize
CM/CE: Mme Mireille Lambert
DDEN: Mme Chantal Ascoet
Dir. ALSH: Mme Nathalie Galliano

■ **Victor Hugo A**

17, rue d'Alsace
Tél. : 01 47 15 96 82 ■ Fax: 01 47 39 27 34
E-mail : 0920177t@ac-versailles.fr
Directeur: M. Jacques Kaluszka
CM/CE: Mme Annabel Galinié
DDEN: M. Roger Chauvin
Dir. ALSH: M. Farid Ammara

■ **Victor Hugo B**

21, rue d'Alsace
Tél. : 01 47 15 96 75 ■ Fax: 01 55 90 12 61
E-mail : 0920301c@ac-versailles.fr
Directrice: Mme Catherine Colin
CM/CE: M. Jean-Claude Moingt
DDEN: Mme Solange Pulluard
Dir. ALSH: M. Farid Ammara

ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES

LES COLLÈGES

■ **Jean Jaurès**

1, rue René Vézuel
Tél. : 01 47 31 78 05 ■ Fax: 01 47 31 17 84
Principale: Mme Marie-Dominique Delgery
CM/CA: M. Gilles Catoire, M. Régis Lang,
M. Patrice Pinard, Mme Mireille Lambert

■ **Vincent Van-Gogh**

19, rue Gustave Eiffel
Tél. : 01 41 06 72 40 ■ Fax: 01 47 31 83 40
Principale: Mme Harriel Hary
Principal-adjoint: M. Frédéric Saur
CM/CA: M. Gilles Catoire, M. Jean-Claude Moingt,
Mme Lalla-Zineb Alaoui BÉchard

■ **Jean Macé**

15, rue Gaston Paymal
Tél. : 01 42 70 08 11 ■ Fax: 01 47 30 01 74
Principal: M. Christian Comes
CM/CA: M. Gilles Catoire, Mme Sabrina Bahmed,
Mme Danielle Ripert, Mme Annabel Galinié

LES LYCÉES

■ **Lycée Newton-ENREA**

(École Nationale de Radiotechnique et d'Électricité
Appliquée Intégrée au lycée Newton)
107, boulevard du Général Leclerc
Tél. : 01 41 06 78 78 ■ Fax: 01 47 37 90 32
CM/CA: M. Ansoumany Sylla,
M. Jean-Claude Moingt, Mme Annie Mendez



■ **Lycée René Auffray**

23, rue Fernand Pelloutier
Tél. : 01 49 68 90 00 ■ Fax: 01 49 68 90 01
Proviseur: M. Jean-Pierre VAST
CM/CA: Mme Catherine Bérégovoy-Cottineau, M.
Régis Lang et Mme Chloé Perreau

ENSEIGNEMENTS SPÉCIALISÉS

■ **École de la deuxième chance**

Pour les enfants sans diplôme ni qualification, sortis du système scolaire depuis au moins un an. Allie formation par alternance et construction d'un projet professionnel.
51, rue Pierre ■ Tél. : 01 41 05 92 60
Directeur : M. Denis Vignollet

■ **Externat médico-pédagogique « Les Tilleuls »**

Pour les enfants déficients intellectuels de 3 à 16 ans.
21, rue du Docteur Émile Roux
Tél. : 01 41 40 80 90 ■ Fax: 01 42 70 00 46
E-mail: emp-tilleuls@apei-bs.com
Directrice: Mme Corinne Le Fur

■ **Foyer Jean Zay**

Maison d'enfants à caractère social.
Accueil des jeunes garçons de 13 à 17 ans
103, rue Martre
Tél. : 01 47 39 53 02 ■ Fax: 01 42 70 00 46
Directeur: M. Daniel Guichou

■ **Les Classes d'Intégration Scolaire (CLIS)**

Les Classes d'Intégration Scolaire (CLIS) permettent l'accueil dans une école primaire ordinaire d'un petit groupe d'enfants (12 au maximum) présentant le même type de handicap. Il existe 4 catégories de CLIS destinées à accueillir des enfants atteints d'un handicap mental:

- (CLIS1): handicap auditif
- (CLIS2): handicap visuel
- (CLIS3) - (CLIS4): handicap moteur

Les CLIS accueillent des enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une intégration individuelle continue dans une classe ordinaire mais pouvant bénéficier, dans le cadre d'une école, d'une forme ajustée d'intégration:

- enseignement adapté au sein de la CLIS participation aux actions pédagogiques prévues dans le projet collectif de l'école;
- partage de nombreuses activités avec les autres écoliers.

À Clichy, il existe 4 CLIS depuis la rentrée 2012/2013, au sein des écoles élémentaires (Jean Jaurès, Jules Ferry B, Victor Hugo B et Pasteur B).

■ **Les Classes d'Initiation (CLIN)**

à destination des élèves non francophones :

Sous le vocable d'élève « nouvel arrivant » ou « nouvellement arrivé », on désigne un élève non scolarisé en France l'année scolaire précédente, non francophone ou francophone n'ayant pas une maîtrise suffisante des apprentissages scolaires lui permettant d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

Ces élèves sont accueillis dans des structures spécifiques qui dispensent un enseignement ayant pour objectif une mise à niveau dans les apprentissages scolaires et dans la maîtrise de la langue française, en vue d'une intégration aussi rapide que possible dans une classe du cursus ordinaire

À Clichy il existe 2 CLIN:

Écoles élémentaires : Victor Hugo A et Jules Ferry A.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis le 1^{er} février 2012 la Ville de Clichy a constitué un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) avec la Ville de Colombes appelé CO.CLI.CO (Colombes Clichy Collectivités restauration) afin d'élaborer en commun les repas servis dans les écoles.

L'accès est réservé prioritairement aux enfants dont les deux parents travaillent. Des dérogations

exceptionnelles pourront être accordées pour les cas justifiés. Elles sont à demander auprès du Guichet Unique (demande téléchargeable sur le site www.ville-clichy.fr, rubrique Éducation-Vie Scolaire).

Un règlement intérieur a été voté au Conseil municipal du 17 juin 2011, il est disponible au Guichet Unique et dans les Mairies annexes :



■ Berges de Seine

1, rue Georges Seurat
Tél. : 01 47 1551 30
Fax : 01 47 15 96 59
E-mail :
mairie-berges-seine@ville-clichy.fr

■ Victor – Hugo République

68, boulevard Victor Hugo
Tél. : 01 47 39 19 01
Fax : 01 47 39 22 37
E-mail :
mairie-victor-hugo@ville-clichy.fr

■ Entrée de Ville

37/39, rue des Cailloux
Tél. : 01 47 15 30 86
Fax : 01 47 15 31 37
E-mail :
mairie-entree-de-ville@ville-clichy.fr

■ Horaires des Mairies annexes

Du lundi au vendredi :
9h – 12h / 13h30 – 17h15
(fermé le jeudi matin)
Samedi : 9h – 12h

LES MENUS

Une attention particulière est portée à l'équilibre diététique et à la variété des menus. Ceux-ci, élaborés par une diététicienne, sont proposés et validés en commission des menus, instance partenariale qui réunit tous les trimestres élus, parents d'élèves, directeurs d'écoles, chefs d'équipe des agents des écoles, animateurs de la restauration scolaire, directeurs

d'accueil de loisirs et agents des services municipaux concernés, ainsi que des enfants.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La municipalité a fait insérer dans les contrats de fourniture de denrées alimentaires une clause relative à l'absence d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et à la traçabilité des viandes, exclusivement françaises. De plus, 20% des repas servis sont constitués de produits issus de l'agriculture biologique : pain bio, des fruits, des fromages et des yaourts biologiques.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Votre enfant est allergique aux fraises, aux arachides ou à la cannelle, vous avez peur qu'il mange à la restauration scolaire ? Que faire ?

Lorsqu'un enfant présente des allergies et/ou des intolérances alimentaires, la famille doit le signaler au Guichet Unique lors de l'inscription en restauration scolaire. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place auprès de la direction de l'école. Ce PAI est élaboré conjointement par le médecin traitant, le médecin scolaire, les parents, la direction

de l'école, l'enseignant. Seront indiqués sur ce document d'éventuelles adaptations à apporter à la vie de l'élève durant son temps de présence à l'école. Il prendra effet qu'après avoir été signé par le Maire-adjoint délégué à l'Education. Dans le cas d'allergie grave, un panier repas sera fourni par les parents afin de respecter le régime alimentaire de l'enfant.

NB

Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) pour l'alimentation des enfants allergiques (chauffe-plats et réfrigération des aliments).



TRAVAUX D'ÉTÉ 2013

SITE	NATURE DES TRAVAUX
École Pasteur A	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aménagement de la classe grande section : peinture, revêtements de sol, électricité, plomberie ■ Fourniture et pose d'une porte en fond de cour ■ Remplacement de vitres cassées
École Pasteur A et B	Réfection des vidanges des 24 urinoirs
École Fratellini	Création d'un muret d'intimité sanitaire
École Jules Ferry A	<ul style="list-style-type: none"> ■ Remplacement de vitres cassées ■ Remplacement de rideaux détériorés ■ Mise en conformité des châssis de désenfumage du gymnase ■ Réhabilitation des sanitaires (cour du pavillon central et aile gauche) ■ Remplacement de la porte d'issue de secours ■ Démolition d'une estrade classe 16 et 13
École Louis Aragon	<ul style="list-style-type: none"> ■ Percement des cloisons pour l'évacuation des calories des climatiseurs mobiles ■ Mise en conformité électrique
École Victor Hugo A	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entretien des couvertures en tuiles ■ Remplacement de vitres cassées
École Victor Hugo B	<ul style="list-style-type: none"> ■ Balayage des gouttières et vérification des descentes d'eaux pluviales ■ Remplacement de vitres cassées



Élémentaire Jean Jaurès	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en conformité électrique ■ Mise en conformité de la sécurité incendie ■ Remplacement du revêtement du gymnase
Maternelle Boisseau	Création d'un éclairage extérieur
Maternelle Condorcet	Réfection de la terrasse gravillonnée
Maternelle du Landy	Percement des cloisons pour l'évacuation des calories des climatiseurs mobiles
Maternelle Jean Jaurès	<ul style="list-style-type: none"> ■ Percement des cloisons pour l'évacuation des calories des climatiseurs mobiles ■ Mise en conformité électrique ■ Mise en conformité de la sécurité incendie
Maternelle Jules Ferry annexe	Ravalement du mur mitoyen de la cour de l'école
Maternelle Prévert	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réfection de l'étanchéité de la terrasse ■ Mise en conformité de la sécurité incendie ■ Mise en conformité électrique ■ Réfection partielle des peintures salles 5, 6, 7 et du dortoir
Maternelle Victor Hugo	<ul style="list-style-type: none"> ■ Balayage des gouttières et vérification des descentes d'eaux pluviales ■ Rechapage terrasse de la salle de judo et des toilettes
Toussaint Louverture	Remplacement du store classe CPB
Victor Hugo A et B	Réfection partielle des peintures



DÉCOUVRIR À L'ÉCOLE

ATELIERS ÉDUCATIFS LOCAUX

Les ateliers éducatifs locaux, ancien contrat éducatif local, concernent près de 600 enfants. Depuis 2005, ce dispositif est proposé dans les écoles primaires de Clichy pour favoriser la réussite scolaire des enfants de grande section de maternelle jusqu'au CE2 et le développement de l'accès aux activités périscolaires des enfants en difficulté.

La Ville se substitue à l'État pour les financer. Quatre associations locales proposent un appui méthodologique et des ressources complémentaires pour encourager la réussite scolaire.

■ Quatre ateliers au choix, selon les écoles :

- informatique / expression artistique (arts plastiques, théâtre, danse);
- échecs et jeux de stratégie / jouer avec les images et les mots/vidéos/contes.

Les thèmes peuvent différer d'une école à l'autre.

■ Après la classe, de 17h à 18h, deux fois par semaine :

- CE1/CE2 : toute l'année scolaire ;
- Grandes sections maternelles et CP : tout le second semestre.

■ Inscriptions :

Dès la rentrée scolaire, se renseigner à l'école auprès du responsable du site pour une inscription auprès du Guichet Unique.

■ Grandes sections de maternelles pour deux ateliers par semaine (incluant le prix du goûter)

Quotient familial journalier	Numéro du tarif	Prix forfaitaire à la semaine
0 à 3.99	1	1,90 €
4 à 5.99	2	1,95 €
6 à 8.99	3	2 €
9 à 11.99	4	2,65 €
12 à 16.99	5	3 €
17 à 21.99	6	3,27 €
22 à 25.99	7	3,50 €
26 à 27.99	8	3,94 €
28 à 31.99	9	4 €
32 et plus	10	4,23 €

■ Écoles élémentaires pour deux ateliers par semaine

Quotient familial journalier	Numéro du tarif	Prix forfaitaire à la semaine
0 à 3.99	1	1,52 €
4 à 5.99	2	1,56 €
6 à 8.99	3	1,60 €
9 à 11.99	4	2,12 €
12 à 16.99	5	2,40 €
17 à 21.99	6	2,65 €
22 à 25.99	7	2,80 €
26 à 27.99	8	3,15 €
28 à 31.99	9	3,20 €
32 et plus	10	3,38 €



CULTURE À L'ÉCOLE

Si l'école se veut facteur de réussite, elle se doit aussi d'être facteur d'ouverture sur le monde et les arts.

Ainsi, le conservatoire Léo Délibes, la bibliothèque et le théâtre Rutebeuf accueillent régulièrement les classes des écoles de Clichy. La direction de l'Éducation et la direction de la Culture s'associent également pour des projets en partenariat autour de grands thèmes.

Les dispositifs « Ciné Kid », « Écoles et Cinéma », « Collèges au Cinéma » et « Lycéens et Apprentis au Cinéma » sont reconduits et permettent à plusieurs centaines d'enfants d'appréhender le 7^e art, sans oublier que l'ATE organise 121 ateliers trimestriels (théâtre,

danse, conte, arts visuels).

SPORT À L'ÉCOLE

Le sport scolaire à Clichy est enseigné dans les écoles élémentaires de la Ville, les collèges et les lycées. Au cours de l'année scolaire 2012-2013, les enfants ont pu pratiquer la natation, l'athlétisme et les sports collectifs. Il peut y avoir des intervenants extérieurs issus des associations sportives de Clichy. Dans les collèges et lycées, l'UNSS (Union Nationale des Sports Scolaires) se charge de cet enseignement. L'efficacité de son action repose sur un réseau d'enseignements d'éducation physique et sportive, dont les compétences offrent

aux élèves qualité d'accueil et garantie pédagogique.

Ainsi, outre une initiation à la pratique de nombreux sports, ils organisent des rencontres sportives diversifiées accessibles à plus de 5 millions d'élèves.

ATELIERS DE PRÉVENTION SANTÉ

Pour sensibiliser les jeunes de 6-12 ans à la nécessité de préserver leur santé, des ateliers de prévention sont organisés au sein des établissements scolaires clichois :

■ Clichy Sourire, programme de prévention bucco-dentaire dans les écoles

maternelles (participation de 1 500 enfants).

■ Les Volontaires de la Santé, ateliers hebdomadaires d'éducation à la santé pour les enfants scolarisés en élémentaire (CM1 et CM2). Pour inscrire votre enfant aux Volontaires de la Santé, veuillez vous adresser à la Maison du Bac - 15, route d'Asnières.



LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Dès l'école, les enfants doivent pouvoir se familiariser avec les nouvelles technologies et exploiter les possibilités offertes par celles-ci. Des outils, appelés Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation (TICE), sont mis à la disposition des élèves et de leurs enseignants.



LE BREVET INFORMATIQUE ET INTERNET (B2I)

Le brevet informatique et internet (B2I) valide les compétences acquises par les élèves (puis au collège et au lycée) dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il atteste les connaissances, différentes selon les niveaux scolaires, dans les domaines suivants : connaissance de l'ordinateur (vocabulaire technique, fonctionnement), utilisation des outils bureautiques et de l'Internet (recherche, se documenter, communiquer), apprentissage d'une attitude citoyenne (droits et devoirs, respect des autres). Par ailleurs, chaque directeur d'école est équipé d'un ordinateur avec connexion à l'Internet et d'une imprimante fax pour l'accompagner dans sa fonction de direction d'école et faciliter ses échanges avec les services de l'Éducation Nationale et de la Ville.

INFORMATIQUE À L'ÉCOLE

Dans la continuité du plan informatique, 1000ordis@l'école, les écoles élémentaires et primaires de la Ville sont équipées, depuis avril 2004, d'un raccordement à Internet. L'association « La Souris Verte » assure, en partenariat avec l'Éducation Nationale, un accompagnement et un enseignement des Technologies, de l'Information et de la Communication adaptées à l'Éducation (TICE). Quarante-deux classes par an au maximum peuvent être accueillies durant trois modules d'une durée d'une heure environ.



TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS

■ Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un grand écran avec vidéo-projecteur, sur lequel on retrouve tout le potentiel de l'ordinateur auquel il est relié.

À première vue, un simple tableau vierge sur lequel on écrit, on dessine, on efface... Un stylet se substitue à la traditionnelle craie ou au feutre du tableau blanc pour l'élève. On l'utilise comme une souris. On y retrouve des outils très pratiques comme les instruments de géométrie ou l'éditeur de fractions. Le Tableau Numérique Interactif permet de passer d'une matière à l'autre sans effacer : autant de « tableaux » (ou de pages écran) que d'élèves ou de matières. Il permet l'affichage simultané d'un diaporama, d'une fenêtre Internet...

De plus, le professeur peut découvrir des zones du tableau au fur et à mesure de la leçon. Il peut ainsi préparer à l'avance un problème et sa démonstration et ne dévoiler la réponse que plus tard alors qu'elle figure déjà sur le tableau.

Aujourd'hui 82 tableaux numériques interactifs ont été installés dans les écoles primaires ce qui fait de la commune de Clichy l'une des villes les mieux dotées de la Région Île-de-France.

Cet outil innovant participe à

l'apprentissage des compétences relatives au B2I. D'une utilisation conviviale et ludique, il est reconnu par les enseignants comme permettant une présentation plus attractive des contenus pour les élèves, ce qui favorise leur motivation et leur participation aux activités de la classe. Les élèves

bénéficient des apports du multimédia et de l'Internet, ainsi que de l'interactivité de ce support.

Le travail réalisé en classe peut être numérisé, commenté, sauvegardé, puis réinvesti.



AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

ACCUEIL DES ENFANTS

Afin de concilier vie professionnelle des parents et rythmes des enfants, les garderies ouvrent dès 7h30. Une petite collation est proposée à ceux qui n'ont pas pris de petit-déjeuner (fruit, viennoiserie, lait...).

■ Les garderies en écoles maternelles

Horaires: lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 avec un goûter offert.

■ Les garderies en écoles élémentaires

Horaires: de 7h30 à 8h20

Elles fonctionnent dans toutes les écoles maternelles et élémentaires. Encadrés par des animateurs, les enfants commencent ou terminent leur journée dans la bonne humeur avec de nombreuses activités: culturelles, artistiques, sportives, des jeux de société, des contes...

■ Les études dirigées en école élémentaire

Besoin d'un petit coup de pouce pour les devoirs? Dans les écoles élémentaires, une équipe d'enseignants aide votre enfant à apprendre ses leçons et à faire ses devoirs, les parents doivent néanmoins fournir un goûter.

Horaires: lundi, mardi, jeudi et vendredi,



de 16h30 à 18h.

Ce service est disponible au choix 2 ou 4 jours par semaine.

AIDE AUX DEVOIRS

Les Maisons de quartier proposent entre 17h et 19h, selon les âges, une aide aux devoirs ou un soutien individuel. Inscription dans la Maison de votre quartier :

■ Apa Fournier

■ Centre de Loisirs
3, rue Gustave Eiffel
Tél. : 01 42 70 25 49

■ Jeunesse

11, rue Pierre Bérégovoy
Tél. : 01 47 31 53 05

■ Familles

1, rue des Droits de l'Homme
Tél. : 01 55 90 96 19

■ Centre social Serge Gainsbourg

14/24, rue Léon Blum
Tél. : 01 47 30 18 09
Fax : 01 47 56 19 15

■ Centre social Mozart

13, rue Willy Brandt
Tél. : 01 47 15 94 20

■ Club Fanny

8, rue Fanny
Tél. : 01 47 39 08 32
Fax : 01 47 31 83 54



MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

■ Accueil de loisirs

Musique, danse, jeux collectifs, sports, activités manuelles, informatique, spectacles, séjours (au haras de Messelan, propriété communale...). Les Accueils de loisirs offrent à vos enfants des activités variées pour enrichir leur quotidien. Toutes ces activités sont encadrées par une équipe d'animateurs sous la responsabilité d'un directeur.

L'accès aux Accueils de loisirs est réservé en priorité aux enfants scolarisés (en maternelle ou en élémentaire) dont les deux parents travaillent ou sont en cours de formation. Après avis de la commission de dérogation, et en fonction des places disponibles, les enfants dont l'un ou les deux parents ne travaillent pas pourront également bénéficier de l'accueil de loisirs. La demande de dérogation est à faire au Guichet Unique ou dans votre Mairie annexe en l'appuyant d'une lettre d'explication.

La Ville de Clichy souhaite favoriser l'intégration d'enfants atteints de handicaps. Pour ce faire, il suffit d'en informer le Guichet Unique lors de l'inscription ou de contacter directement le service Enfance (01 47 15 31 15 ou 98 04) pour mettre en place un projet d'accueil individualisé. Dans les deux cas, vous serez reçu(s) par le responsable

du service Enfance afin d'établir un projet d'accueil individualisé.

■ Horaires d'accueil

De 7h50 à 9h puis de 16h30 à 18h30.

■ Lieux

Le lieu d'accueil est défini en fonction de la scolarisation des enfants et du nombre de places disponibles dans chaque centre.

■ Tarifs

Les tarifs sont déterminés par le quotient familial journalier et peuvent être modifiés en cours d'année par délibération.



■ **Comment s'inscrire ?**

1/ Compléter le formulaire détachable en fin du livret d'inscription du Guichet Unique.

Au verso, cocher l'activité « Accueil de loisirs » et les jours de fréquentation désirés

(mercredis et/ou vacances).

2/ Joindre l'ensemble des documents demandés à votre dossier.

3/ Une fiche d'inscription sera envoyée en retour, à présenter au directeur de l'accueil de loisirs le premier jour de l'activité.



TARIFS

RESTAURATION SCOLAIRE, GARDERIE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

ATTENTION

Les tarifs et modalités de paiement ont été adaptés aux revenus de plus grand nombre. De plus, ils peuvent évoluer au cours de l'année en fonction de la réglementation, des délibérations du Conseil syndical du SIVU CO.CLI.CO, du Conseil municipal ou du Conseil d'administration de la Caisse des Écoles.

■ Restauration scolaire

Restauration scolaire et Accueils de loisirs
(tarifs applicables au 1^{er} janvier 2013)

QUOTIENT FAMILIAL JOURNALIER	PRIX DU REPAS
0 à 1,99	0,44 €
2 à 3,99	0,78 €
4 à 5,99	1,13 €
6 à 8,99	1,36 €
9 à 11,99	2,01 €
12 à 16,99	2,57 €
17 à 21,99	3,36 €
22 à 25,99	3,82 €
26 à 27,99	4,48 €
28 et plus	4,79 €

■ Accueils du matin en maternelle et élémentaire

QUOTIENT FAMILIAL JOURNALIER	PRIX À LA SEMAINE 1-2 JOURS	PRIX À LA SEMAINE 3-4 JOURS
0 à 1.99	0,50 €	1 €
2 à 3,99	0,56 €	1,12 €
4 à 5,99	0,63 €	1,26 €
6 à 8,99	0,70 €	1,40 €
9 à 11,99	0,77 €	1,54 €
12 à 16,99	0,84 €	1,68 €
17 à 21,99	0,90 €	1,80 €
22 à 25,99	0,99 €	1,98 €
26 à 27,99	1,03 €	2,06 €
28 et plus	1,08 €	2,16 €

■ Accueils du soir en maternelle

QUOTIENT FAMILIAL JOURNALIER	PRIX À LA SEMAINE 1-2 JOURS	PRIX À LA SEMAINE 3-4 JOURS
0 à 1.99	1,90 €	3,80 €
2 à 3,99	1,95 €	3,90 €
4 à 5,99	2 €	4 €
6 à 8,99	2,65 €	5,30 €
9 à 11,99	3 €	6 €
12 à 16,99	3,27 €	6,61 €
17 à 21,99	3,50 €	7 €
22 à 25,99	3,94 €	7,88 €
26 27,99	4 €	8 €
28 et plus	4,23 €	8,45 €

■ **Accueils de loisirs sans hébergement maternels et élémentaires**

Le prix du repas est désormais facturé séparément.

QUOTIENT FAMILIAL JOURNALIER	PRIX JOURNALIER
0 à 1,99	0,66 €
2 à 3,99	0,87 €
4 à 5,99	2,28 €
6 à 8,99	2,52 €
9 à 11,99	3,44 €
12 à 16,99	4,15 €
17 à 21,99	5,16 €
22 à 25,99	5,75 €
26 à 27,99	6,80 €
28 et plus	9,21 €

NB

Les factures sont établies tous les deux mois en fonction du nombre de repas consommés par votre enfant ou du nombre de journées fréquentées dans les accueils de loisirs.

- Septembre – octobre : facture en novembre
- Novembre – décembre : facture en janvier
- Janvier – février : facture en mars
- Mars – avril : facture en mai
- Mai – juin : facture en juillet

■ **Etudes dirigées**

QUOTIENT FAMILIAL JOURNALIER	TARIFS PAR SEMAINE POUR 1 À 2 JOURS DE FRÉQUENTATION HEBDOMADAIRE	TARIFS PAR SEMAINE POUR 3 À 4 JOURS DE FRÉQUENTATION HEBDOMADAIRE
0 à 1,99	1.09 €	2,17 €
2 à 3,99	2.18 €	4,35 €
4 à 5,99	3 €	5,76 €
6 à 8,99	3.09 €	6,17 €
9 à 11,99	3.10 €	6,19 €
12 à 16,99	3.31 €	6,62 €
17 à 21,99	3.32 €	6,64 €
22 à 25,99	3.53 €	7,05 €
26 à 27,99	3.54 €	7,07 €
28 et plus	3.98 €	7,95 €

NB

Le paiement des études dirigées sera effectué tous les deux mois en fonction du forfait choisi par les familles (semaine ou 1/2 semaine). Chaque semaine entamée est due.

LE TEMPS DE L'ÉCOLE

CALENDRIER SCOLAIRE

■ Rentrée Scolaire

Mardi 3 septembre 2013

■ Vacances de la Toussaint

du samedi 19 octobre 2013 au lundi
4 novembre 2013

■ Vacances de Noël

du samedi 21 décembre 2013 au
lundi 6 janvier 2014

■ Vacances d'Hiver

du samedi 15 février 2014 au lundi
3 mars 2014

■ Vacances de Printemps

du samedi 12 avril 2014 au lundi 28
avril 2014

■ Vacances d'Été

Samedi 5 juillet 2014

■ **Classe le 13 Novembre
ou le 11 juin 2014 toute la
journée, selon le choix du
directeur de l'Académie.**

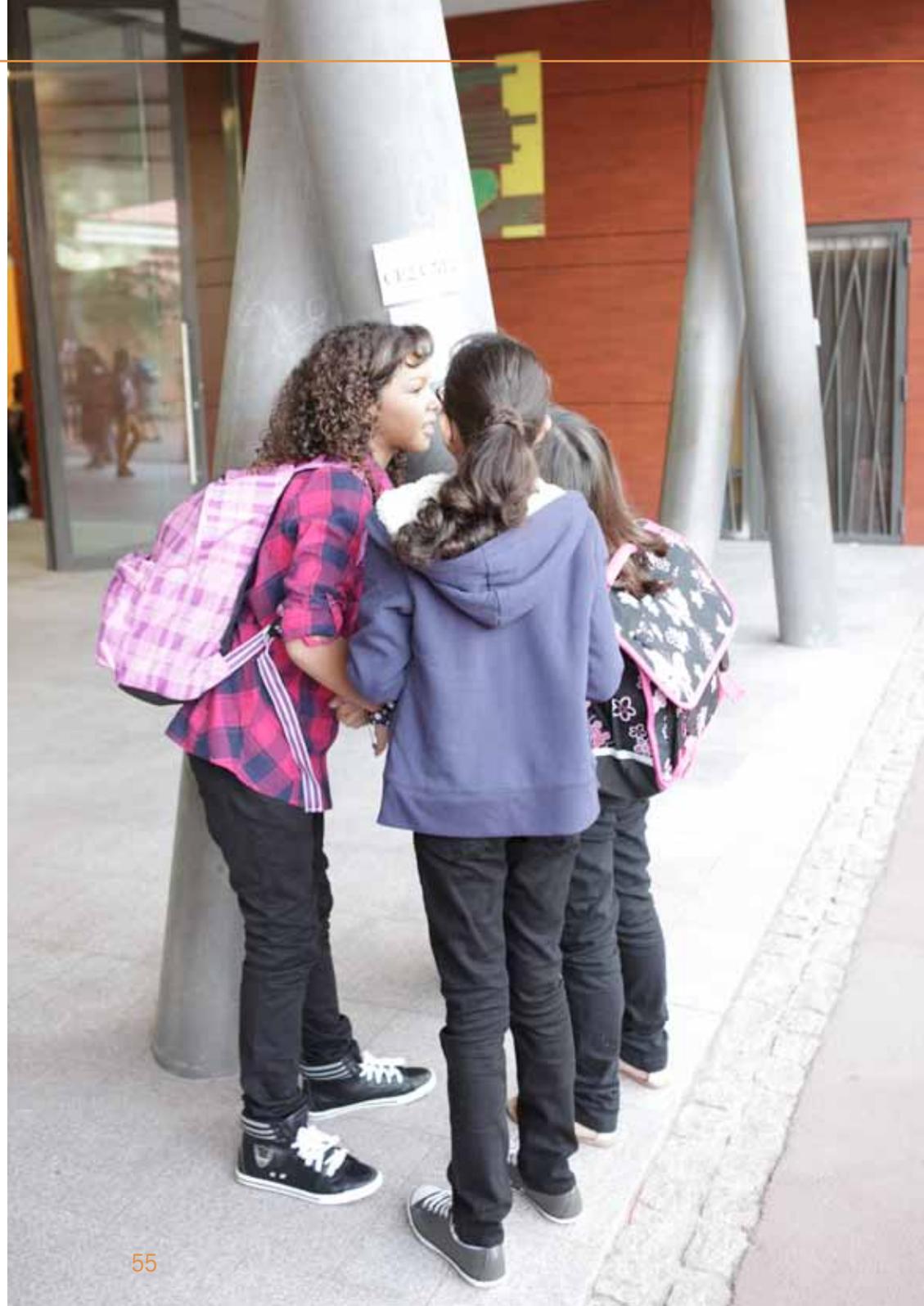
NB

date de départ en vacances
après la classe du jour indiqué.
Date de reprise des cours le
matin du jour indiqué.

AUDIENCES

Le Maire-Adjoint délégué à
l'Éducation, aux Activités
périscolaires, aux Centres de
vacances et à la Communication,
vous reçoit au service de l'Éducation
sur rendez-vous.

Merci de prendre rendez-vous par
téléphone au 01 47 15 31 25.
Vous pouvez également laisser vos
coordonnées auprès des Accueils
de l'Hôtel de Ville, des Mairies
annexes ou du Guichet Unique.



**RETROUVEZ TOUTES LES
INFORMATIONS AUPRÈS DE
LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION,
DU GUICHET UNIQUE ET SUR
WWW.VILLE-CLICHY.FR**

Renseignements :
Direction de l'Éducation
92, rue Martre
Tél. : 01 47 15 31 25

Guichet Unique
90bis, rue Martre
Tél. : 01 47 15 31 11



www.ville-clichy.fr